

Marchés eau, énergie, transports, services postaux: procédures de passation, directive secteurs spéciaux

2000/0117(COD) - 16/10/2001

La commission a adopté le rapport de M. Stefano ZAPPALA (PPE-DE, I) qui approuve la proposition dans les grandes lignes dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture), sous réserve d'un certain nombre d'amendements. Sur la question controversée des seuils (c'est-à-dire du montant au-dessus duquel un contrat de marché public sera soumis à la réglementation communautaire), la commission demande une augmentation (de 80% jusqu'à 100%) des différents seuils par rapport aux montants proposés par la Commission. Par ailleurs, l'un des objectifs principaux du rapport était de revoir le champ de la législation existante au vu de la libéralisation des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications. Enfin, la commission a adopté un grand nombre d'amendements techniques dont l'objet est de clarifier et de renforcer la proposition de la Commission sur les questions relatives à la définition des contrats de travaux publics, aux centrales d'achat, aux accords cadres, à la confidentialité nécessaire etc.·